

100%  
à distance

# MAÎTRISER LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

## CONDITIONS



### DURÉE

3 heures (1 session)



### TARIF

**INTRA** : 72,00€ TTC  
**INTER** : 72,00€ TTC



### PRÉREQUIS

- Avoir assisté à au moins une commission de sécurité.
- Maîtriser les basiques des outils bureautiques informatiques.



### PUBLIC

Exploitants d'ERP | Responsables sécurité | Référent sécurité | Membre élu du CSE | Gestionnaires de patrimoine immobilier



*La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. En fonction de la nature du handicap, la formation sera adaptée et la présence permanente d'un accompagnant pourra être requise.*

## OBJECTIFS ET MODALITÉS

- ✓ Comprendre le rôle, le fonctionnement et les exigences de la Commission de Sécurité.
- ✓ Maîtriser les prescriptions du préventeur du SDIS et leur impact sur l'exploitation.
- ✓ Connaître les responsabilités réglementaires de l'exploitant.
- ✓ Préparer efficacement les dossiers et anticiper les attentes des commissions.
- ✓ Optimiser le déroulement des visites et assurer le suivi post-commission.

**PÉDAGOGIE** : Transfert de connaissance, ateliers d'apprentissage, présentation & évaluation des résultats & amélioration.

**ÉVALUATION** : Évaluation des résultats par un QCM en fin de formation.

**FORMATION QUALIFIANTE AVEC REMISE  
D'UN CERTIFICAT D'APTITUDE**

## PROGRAMME

### Comprendre la Commission de Sécurité

- Rappel du cadre réglementaire
  - Le règlement de sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les ERP (arrêté du 25 juin 1980 modifié).
  - Le code de la Construction et de l'Habitation (CCH) : Articles R. 123-1 à R. 123-55 pour les ERP.
  - La réglementation incendie de 1966 (pour les établissements existants avant le 25 juin 1980).
- Rôle et responsabilités de la commission
  - La composition de la commission
  - Son objectif réglementaire
  - Ses objectifs techniques



Une question ? Contactez-nous !  
06 79 47 07 97 | [fabrice.baudouin@bape.fr](mailto:fabrice.baudouin@bape.fr)

100%  
à distance

# MAÎTRISER LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

## PROGRAMME

- Processus de prise de décision et responsabilité
  - L'organisation réglementaire des visites de la commission
  - L'avis consultatif du préventeur du sdis
  - L'avis de la commission
  - La procédure de prise de décision suite aux avis
- La commission de sécurité en tant qu'audit
  - La commission de sécurité en tant qu'audit (évaluation échantillonnée) et non en tant que diagnostic (analyse exhaustive).

### Les prescriptions du préventeur du SDIS

- Avis du préventeur
  - Les bases réglementaires et normatives de l'avis du préventeur
  - Le jugement du préventeur dans son avis

### La responsabilité de l'exploitant

- Cadre réglementaire et obligations générales
  - Les bases réglementaires générales ERP
  - Les bases réglementaires du code du travail dans lequel l'ERP s'invite
- Cadre réglementaire et obligations spécifiques
  - Les bases réglementaires liés à votre activité

### Constitution du dossier

- Organisation
  - La méthode d'organisation permanente
- Connaissance des exigences de votre activité
  - Avoir la connaissance pour ne pas être surpris

### Déroulement de la Commission de Sécurité

- Présentation du dossier
  - Présentation et explication des mesures mises en place en réponse aux prescriptions antérieures.
  - Présentation des vérifications et maintenances périodiques
- Déroulement de la visite
  - Préparer le cheminement de la visite en amont de la commission de sécurité
- Fin de commission
  - La prise de note des prescriptions énoncées et leur reformulation

### Actions post-commission

- Validation du procès-verbal
  - La validation du procès verbal : Accords et désaccords
- Mise en œuvre des prescriptions
  - La planification et mises en œuvre des actions correctives
- Communication avec les autorités
  - Les échanges sur les travaux de mises en conformité

Découvrez nos autres formations



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

Actions de formation



Une question ? Contactez-nous !

06 79 47 07 97 | [fabrice.baudouin@bape.fr](mailto:fabrice.baudouin@bape.fr)